



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 22 août 2006 à 17 h 40 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2006-1169\*

**VENTE D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 2 974 075 - A. N. (MEGA CENTRES III) INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** A. N. (Mega Centres III) inc. est propriétaire du lot numéro 2 974 074 acquis de la Ville de Gatineau en 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment réalisé sur le lot et occupé par Brascan (Énergie Brookfield) ne répond plus aux besoins et qu'il est nécessaire de réaliser un agrandissement de 1 778 m<sup>2</sup> et d'ajouter 68 places de stationnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a approuvé un projet de dérogation mineure permettant l'ajout de cases de stationnement et que le conseil l'a, par la suite, entériné par sa résolution numéro CM-2006-452 en date du 6 juin 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** A. N. (Mega Centres III) inc. a présenté une offre d'achat pour une partie du lot numéro 2 974 075, voisin du lot numéro 2 974 074 mesurant 3 720 m<sup>2</sup> au prix de 86,14 \$ / m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** Stéphane Dompierre, évaluateur agréé a confirmé cette valeur comme étant la juste valeur marchande en date du 15 juin 2006 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières pour surseoir à la procédure d'appel de propositions prévue à la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers et pour réaliser la vente à A. N. (Mega Centres III) inc. de la partie ouest du lot numéro 2 974 075 mesurant 3 720 m<sup>2</sup> au prix de 86,14 \$ / m<sup>2</sup> aux conditions de vente du contrat type de la Ville prévoyant entre autres :

- un prix de vente de 320 441 \$ plus TPS et TVQ si applicables;
- la vente sans la garantie pour défauts cachés;
- l'obligation de réaliser un bâtiment de 1 778 m<sup>2</sup> dans un délai de 12 mois de l'acte de vente;
- le droit pour la Ville d'exiger la rétrocession du terrain vendu en cas de défaut et un droit de premier refus en cas de revente avant construction.

Le contrat n'inclut pas d'hypothèque et l'acheteur est tenu de poursuivre la construction de la voie d'accès jusqu'à la limite est du terrain vendu et l'installation des services municipaux selon les conditions rattachées à la dérogation mineure préparée par le Service d'urbanisme et d'accorder à la Ville les servitudes requises.

L'acheteur est autorisé à occuper les lieux dès l'acceptation de la présente, sujet aux garanties habituelles d'assumption de responsabilité et à l'obtention des permis requis, sans privilège de retrait.

La Ville est responsable de la subdivision du lot numéro 2 974 075 aux fins de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

De plus, ce comité recommande au conseil d'abroger le deuxième paragraphe de la recommandation de la résolution numéro CM-2006-452 mandatant la division des transactions immobilières à préparer les documents dans le cadre de ce projet.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1170\*

**PYLÔNES HYDRO-QUÉBEC - MONTÉE PAIEMENT - ACQUISITION DE PARCELLES ET CESSION DE SERVITUDES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** Hydro-Québec doit débiter, dès septembre 2006, les travaux de déplacement de deux pylônes dans le corridor de transport d'électricité traversant la Montée Paiement et que la cession et l'acquisition de droits immobiliers sont requis à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE** Hydro-Québec a élaboré, avec l'accord du Service d'ingénierie, les plans techniques du déplacement des pylônes à proximité de la Montée Paiement et recommande la cession à Hydro-Québec des droits requis et l'acquisition des lots numéros 1 770 453 et 1 273 739 du cadastre du Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- l'acquisition des lots numéros 1 770 453 et 1 273 739 au prix forfaitaire de 1 600 \$, excluant les frais légaux, la TPS et la TVQ;
- la cession à Hydro-Québec d'une servitude pour lignes de transport électrique sur ces lots;
- la cession à Hydro-Québec d'une servitude pour l'installation et l'entretien du pylône numéro 12 montré au plan 047660102005H.Q. sur la partie du lot numéro 1 767 876.

M<sup>e</sup> Claude Génier, notaire est mandaté pour préparer l'acte aux fins de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30267-001	1 079,50 \$	Honoraires et autres Montée Paiement déplacement de pylône
06-30267-001	1 727,20 \$	Honoraires et autres Montée Paiement déplacement de pylône
04-13493	156,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 août 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1171\* ENGAGEMENT À L'ESSAI DE M<sup>e</sup> ANNIE CROUSSET À TITRE DE DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la démission de monsieur Jean-Luc Deveaux, ce poste est demeuré vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de directeur des Services juridiques, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil l'engagement à l'essai de M<sup>e</sup> Annie Crousset à titre de directeur des Services juridiques.

Le salaire de M<sup>e</sup> Crousset sera celui de la classe 9, échelon 4 de la politique salariale et du recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-115 – Services juridiques – Réguliers – Non syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif